



**AAP RRN**  
**MOBILISATION COLLECTIVE POUR LE DEVELOPPEMENT RURAL (MCDR)**  
**Réseau national pour un projet alimentaire territorial**  
**co-construit et partagé (Rn PAT)**

## 1-INFORMATIONS GENERALES

### **Intitulé du projet :**

*Réseau national pour un projet alimentaire territorial co-construit et partagé*

### **Objectif général du projet :**

Le projet a pour objectif de mettre en réseau les acteurs pour favoriser la co-construction et la mise en œuvre partagée de **projets alimentaires territoriaux** dans lesquels les collectivités porteuses du projet sont fortement impliqués, grâce à la multiplication des échanges, à la capitalisation des bonnes pratiques, à la production des outils méthodologiques indispensables et à des préconisations d'amélioration des politiques publiques.

**Date de début du projet :** 01 septembre 2015

### **Date d'achèvement du projet :**

- en ce qui concerne le programme d'actions de la période de 2015 à 2018 : 30 Août 2018
- en ce qui concerne les actions mises en œuvre en 2015 : 31 décembre 2015

### **Désignation de la personne qui engage la structure candidate**

Daniel ROGUET, Coprésident agissant au nom des Coprésidents Bernard DELABY et Daniel ROGUET

### **Désignation du chef de projet** (également chef de file du partenariat constitué dans le dispositif de MCDR)

Fonction : Secrétaire technique

Nom et prénom : BONNEFOY Serge

Tél : 06 11 63 45 30

Adresse courriel : serge.bonnefoy@terresenvilles.org

Adresse postale : CS 92608, 38036 Grenoble cedex 2

### **Identification de la structure candidate :**

Terres en Villes est le réseau français des acteurs locaux de l'agriculture (péri)urbaine<sup>1</sup>. Le réseau compte 3 salariés (un secrétaire technique, une chargée de mission et une gestionnaire) et il envisage de créer d'ici à la fin de l'année, un deuxième poste de chargé de mission. Terres en Villes cherche à favoriser le développement durable territorial. Cette

---

<sup>1</sup> Les évolutions récentes conduisent actuellement la recherche mais aussi certains acteurs à redéfinir le champ de l'agriculture périurbaine et urbaine. Le vocable d'agriculture urbaine connaît aujourd'hui un grand succès. Terres en Villes emploie les termes d'agriculture (péri)urbaine et d'agriculture périurbaine pour désigner l'ensemble de l'agriculture d'une agglomération et métropole qu'elle soit située au cœur de la ville centre ou en périphérie rurale sous influence urbaine.

durabilité concerne tout aussi bien la « Ville territoire » que l'Agriculture ainsi que leurs relations mutuelles.

Terres en Villes est une association qui comprend actuellement 64 membres (soit 27 territoires dont 26 agglomérations et la région Ile-de-France) dont les représentants sont répartis en deux collèges, un collège des Chambres et un Collège des collectivités. Pour adhérer, chaque agglomération doit compter au moins 80 000 habitants et apporter la preuve d'une collaboration suivie entre l'intercommunalité et la chambre d'agriculture. Tout dernièrement, Terres en Villes a modifié ses statuts pour pouvoir accueillir d'autres collectivités toujours dans le cadre d'une adhésion conjointe avec la chambre d'agriculture partenaire.

Le réseau poursuit 3 missions :

- Echanger les savoir-faire entre membres et partenaires
- Expérimenter en commun
- Contribuer au débat sur la ville et son agriculture

Ces trois missions sont mises en œuvre dans 5 grands chantiers :

- Chantier 1 : la co-construction des politiques agricoles périurbaines
- Chantier 2 : la protection et la mise en valeur concertée des espaces agricoles, forestiers et naturels périurbains
- Chantier 3 : l'économie agricole et la gouvernance alimentaire des agglomérations
- Chantier 4 : La prise en compte de l'agriculture et des espaces ouverts périurbains par la politique européenne
- Chantier 5 : La forêt périurbaine

Dès 2008, Terres en Villes s'est saisi de la question de la gouvernance alimentaire locale à la faveur du premier appel à propositions du réseau rural français et en partenariat avec l'APCA, Trame, la FNCuma, la FNCivam et l'Inra. Ce premier état des lieux de la gouvernance alimentaire des agglomérations a mis en exergue la réémergence de la thématique dans l'action publique territoriale, sa profonde segmentation en plusieurs champs et systèmes d'acteurs ainsi que la faiblesse des liens entre les travaux des collectifs d'agriculteurs et la problématique alimentaire du territoire. Ces travaux ont été valorisés par le séminaire du réseau rural français à Bordeaux et sont encore très souvent cités.

De 2009 à 2012, le réseau a approfondi ses travaux grâce à :

- L'implication de plusieurs agglomérations membres : généralisation des actions en faveur de l'approvisionnement local de la restauration collective et actions en faveur des différentes formes de jardins collectifs. Certaines agglomérations ont même préfiguré le projet alimentaire territorial en mobilisant différentes procédures: Leader pour le pays de Lorient, Interreg III B (Rururbal) et Leader pour le Pays Voironnais, CAAP'Agglo (contrat Agriculture et Alimentation Périurbain NPdC) pour Lille Métropole ou encore Urbact pour les lyonnais ...
- L'implication concrète du réseau :
  - Qui a apporté son appui aux agglomérations les plus innovantes mais aussi aux régions et réseaux ruraux régionaux : études de la gouvernance alimentaire du pays Voironnais et de l'Y Grenoblois (Interreg IIIB Med Rururbal), partenariat depuis 2011 avec la Région Nord-Pas-de-Calais et trois agglomérations pour définir et mettre en œuvre le dispositif CAAP'Agglo, appui au réseau rural PACA en faveur du projet agricole et alimentaire local, 1ères Rencontres européennes des Leader périurbains,
  - Qui a construit progressivement son argumentaire alimentaire : participation active à la rédaction du livre blanc de l'IUFN, au groupe de travail Barnier sur les Circuits courts, conclusion du projet AgriSCoT conduit par Terres en Villes avec le Certu en faveur du projet agricole local, prise en compte de la

dimension alimentaire dans la recherche-action Formes Agraires, Formes Urbaines (FAFU) conduite avec le soutien de la DATAR.

- Qui a élargi son regard au-delà du (péri)urbain grâce au réseau rural français : projet circuits courts avec APCA et FNP NR, projet « Pour un SCoT rural de Qualité territoriale » déterminant pour diversifier le partenariat, prendre en compte les spécificités du rural et défricher la problématique de la planification alimentaire (atelier de Nègrepelisse).

○

Les administrateurs ont donc naturellement choisi en 2013 de faire du chantier 3 « Economie agricole et gouvernance alimentaire » la première priorité du réseau. Faisant le bilan de ces huit années d'intervention à l'occasion de la 1<sup>ère</sup> rencontre nationale « Relier politique agricole et politique alimentaire dans les agglomérations françaises » en novembre 2013 co-organisée avec la Chaire Unesco Alimentations du Monde Supagro Montpellier, Terres en Villes a acquis la conviction que ses priorités étaient d'aider à l'émergence de la question alimentaire territoriale, de doter les acteurs de la méthodologie nécessaire à la co-construction de projets alimentaires locaux, et de contribuer à une meilleure prise en compte du territoire dans les politiques agricoles et alimentaires régionale, nationale et européenne.

*Sa priorité méthodologique est aujourd'hui de proposer aux acteurs une démarche partagée et intégrée en faveur d'un système alimentaire durable qui sache articuler projet durable d'agglomération, politique agricole et gouvernance alimentaire.* Terres en Villes a donc mis en place une stratégie intégrée qui articule plusieurs projets : projet soutenu par la Fondation Carasso, action de son projet ONVAR, Projet PSDR 4 Interrégional FRUGAL, le présent projet Rn PAT, la participation à d'autres projets sans pour autant délaissier la poursuite d'appui ciblé aux membres et partenaires (agglomérations du réseau, NPDC, Expo Milano (Région Rhône-Alpes) ...

#### ○ **partenaires antérieurs sur la thématique du projet proposé à l'AAP;**

*Partenariat européen :* travaux inter-réseaux avec les réseaux Purple et Arc Latin, participation à des projets Interreg (Rururbal, Rurbance), organisation des 1<sup>ères</sup> rencontres européennes Leader périurbains, échanges franco-suisse (Canton de Genève, hépia, Agridea, service agriculture du Canton, Grand Genève, Université de Lausanne), intervention dans le cadre de Expo Milano (séminaire final Rurbance au pavillon Français le 7 mai 2015, séminaire franco-italien sur l'alimentation de Turin le 20 mai 2015, intervention au séminaire final du PCRD Cost à Milan en septembre 2015, intervention au 7<sup>ème</sup> congrès Aesop de l'Urban Food Planning à Turin en octobre 2015).

*Partenariat avec l'Etat :* participation au groupe de travail sur les circuits courts dit Barnier, participation au groupe de travail Restauration collective, participation active aux travaux du réseau rural français

*Partenariat avec les collectivités et leurs réseaux :* ADCF, ACUF, échanges ponctuels avec l'ARF, opérations partenariales avec les réseaux ruraux régionaux d'Alsace, Aquitaine, Champagne-Ardenne, du Centre, d'Ile-de-France, de Midi-Pyrénées, Nord-Pas-de Calais, PACA et Rhône-Alpes, partenariat avec les régions Ile-de-France (région membre), Nord-Pas-de Calais et Rhône-Alpes, partenariat avec les Départements (ADF, département du Gard et de l'Hérault), ...

*Partenariat avec le développement agricole et rural :* opérations réalisés avec APCA, Trame, FNCuma, FNCivam, FNAB, Résolia, FNP NR ...

*Partenariat avec le monde urbain et périurbain :* opérations réalisées avec CEREMA, FNAU et agences d'urbanisme (IAU, AURAN, AUCAMA, Urba Lyon, AURG, AUDIAR, AUDELOR...), divers CAUE, Plante et Cité, plusieurs associations de la société civile (Terre et Cité, Triangle Vert ...), CNFPT, ...

*Partenariat avec la recherche* : INRA, Irstea et AgroCampus (Inra SADAPT Paris, Supagro et Inra Montpellier, Clermont-Ferrand, ENSIA Nancy, AgroCampus Ouest, Irstea Grenoble et Clermont-Ferrand), autres écoles (ISARA, ISA Lille, ESA Angers, écoles d'architecture via le réseau « Espace rural, projet spatial » ENSA Saint –Etienne, ENSA Versailles, ENSP), Universités (Grand Ouest - Rennes, Nantes, Angers, le Mans, Caen, Lorient, Poitiers-, Grand Sud-Est - Aix-Marseille, Grenoble, Lyon, Saint-Etienne -, Ile-de-France -université Paris Ouest -, Nord-Pas de Calais - Lille, Valenciennes -), et également hors France : Italie (Politecnico, Milano, Torino, université de Pise, Florence et Turin), Suisse (hépia et université de Lausanne), Canada (Crapaud Montréal, université de Laval), Pays Bas (université de Wageningen)

## **Identification des structures partenaires du dispositif de MCDR:**

### ***Chambre d'agriculture France (APCA) :***

Le réseau des Chambres d'agriculture, définies par le Code Rural et de la Pêche Maritime, contribue au développement durable des territoires ruraux et des entreprises agricoles, ainsi qu'à la préservation et à la valorisation des ressources naturelles et à la lutte contre le changement climatique. Pour se faire, les missions données par le législateur sont les suivantes :

- contribuer à l'amélioration de la performance économique, sociale et environnementale des exploitations agricoles et de leurs filières
- accompagner, dans les territoires, la démarche entrepreneuriale et responsable des agriculteurs ainsi que la création d'entreprises et le développement de l'emploi.
- représenter les intérêts de l'agriculture auprès des pouvoirs publics et des collectivités territoriales.

Chambre d'agriculture France - établissement public placé sous la tutelle de l'Etat et dirigé par des élus – est la tête de réseau pour les 88 Chambres départementales, 21 Chambres régionales ou de région regroupant 4 200 élus et près de 8 000 collaborateurs. Chambre d'agriculture France, basée à Paris, emploie 175 ETP permanents.

Les Chambres d'Agriculture interviennent dans tous les domaines liés à l'agriculture : productions végétales et animales, gestion des exploitations agricoles, qualité des produits agricoles et alimentaires, environnement, développement rural, promotion de l'agriculture, politiques publique. Dans ces différents domaines, les activités des Chambres d'Agriculture englobent l'information, le conseil, la formation, l'expérimentation, la réalisation d'études, la communication, la conduite de projets.

En lien avec cette thématique, l'APCA anime deux réseaux de conseillers Chambre d'agriculture travaillant sur :

- l'accompagnement des agriculteurs sur des projets de diversification (technique, réglementaire, économique...) et sur la mise en place de projets de commercialisation en circuits courts (projets individuelles ou collectifs)
- la structuration de l'offre locale dans les territoires (introduction de produits locaux dans la restauration collective, marques collectives de territoire, élaboration de filières locales via la mise en place de plateformes/MIN...)

L'APCA est par ailleurs particulièrement impliquée dans l'accompagnement de projets collectifs, notamment à travers ses marques Bienvenue à la Ferme et Marchés des Producteurs de pays, premiers réseau de vente directe et d'accueil à la ferme en France, regroupant 9000 agriculteurs.

Les questions de filières locales, de circuits courts, d'alimentation sont des sujets qui font l'objet de réflexions au sein du Groupe Permanent Qualité et Alimentation, groupe d'élus représentatif regroupant des agriculteurs de toutes les régions de France.

Par ailleurs, l'APCA a participé à de nombreux projets sur ces enjeux :

- REALISAB sur l'approvisionnement local de la restauration collective (CASDAR) en étant partenaires de Trame, du laboratoire GSCOP – UMR5272 – CNRS/Grenoble

INP/Université Joseph Fournier, de l'ISARA, de lycées agricoles, d'Agores, de l'ARF, l'AMF, de Resto co, du CNFPT, de Coop de France et du CTIFL

- RCC sur la création de repères technico-économiques en circuits courts (CASDAR), avec des partenaires issus de la recherche dont l'INRA, le Réseau des Lycées agricoles, l'ACTA, et le CIVAM Bretagne.
- La gouvernance alimentaire (Réseau Rural Français) en partenariat avec la FNCIAM, Terres en villes, Trame, la FNCUMA, et la Fédération Nationale des Parcs Naturels régionaux.
- GAMAI sur l'agriculture périurbaine (CASDAR), en partenariat avec Terres en Villes
- Agridistrib sur la distribution alimentaire locale avec Coop de France et Jeunes agriculteurs.

Chambre d'agriculture France a également étudié la problématique des abattoirs de proximité, en réalisant une étude au sein de son réseau et en mobilisant les acteurs concernées sur ce sujet.

Enfin, l'APCA est membre associé de Terres en Villes.

### **FNAU :**

La Fédération Nationale des Agences d'Urbanisme (FNAU) regroupe 52 organismes publics d'étude et de réflexion sur l'aménagement et le développement des grandes agglomérations françaises. Les agences d'urbanisme ont, pour la plupart, un statut d'association où se retrouvent, autour des collectivités impliquées, l'Etat et les autres partenaires publics du développement urbain. La FNAU est une association d'élus qui offre un lieu privilégié de dialogue sur les questions urbaines. Elle prend position dans les grands débats nationaux et européens sur les politiques urbaines et l'avenir des villes. La FNAU comme de plus en plus de ses membres d'agences membres prend en compte les questions de l'agriculture et de la ruralité, notamment via la planification. Et elle a investi ces trois dernières années la question de l'alimentation.

### **AdCF :**

L'Assemblée des Communautés de France (AdCF) est la fédération nationale des élus de l'intercommunalité.

Depuis sa fondation en 1989, l'AdCF s'attache à promouvoir la coopération intercommunale, en participant activement à l'élaboration des lois, à la diffusion des pratiques locales et à l'appui technique des élus et techniciens communautaires. Elle contribue également aux grands débats sur l'organisation territoriale française, la réforme de la fiscalité locale et l'exercice des compétences décentralisées.

Fédérant 1216 intercommunalités dont 216 urbaines (203 communautés d'agglomération, 7 métropoles, 5 communautés urbaines, 1 syndicat d'agglomération nouvelle) qui rassemblent 74% de la population française regroupée en intercommunalité, l'AdCF est leur porte-parole auprès des pouvoirs publics. Elle a nommé depuis longtemps un vice-président à l'agriculture et a réalisé il y a trois années une enquête sur l'action intercommunale en matière d'alimentation.

### **Laboratoires d'Etudes Rurales de l'Université Lyon II**

Le Laboratoire d'études rurales (LER), fondé en 2003, est une équipe d'accueil pluridisciplinaire associant des enseignants-chercheurs des universités (Lyon 2 et Lyon 3) et de l'ISARA-Lyon. Né dans le contexte de la résurgence des questions alimentaires, environnementales et territoriales, liée aux nouvelles formes d'emprise métropolitaines sur les espaces ruraux, le LER a voulu répondre au défi d'une mise en perspective et en cohérence d'un objet « rural » parcellisé par la division du travail scientifique. Les recherches conduites au sein du laboratoire d'Etudes rurales portent sur le développement rural envisagé d'un point de vue pluridisciplinaire alliant notamment géographie et histoire. Les recherches du laboratoire s'articulent en 4 axes et le projet concerné recouvre essentiellement l'axe 3 intitulé

Alimentation, produits-circuits. Il croise également l'axe Vivre le rural qui interroge plus précisément les liens ville-campagne et les modes de vie des ruraux.

**UMR ESO (Nantes) :**

L'UMR ESO (Espaces et Sociétés) est une équipe CNRS de géographie sociale de l'Ouest de la France (Angers, Caen, Le Mans, Nantes, Rennes). Parmi les travaux menés par l'équipe, beaucoup porte sur la ruralité contemporaine et certains sur l'entrée alimentation. Celle-ci est questionnée tout d'abord à partir de l'angle foncier (réflexion en termes de mise en foncier alimentaire) en particulier dans les espaces agricoles fragilisées des couronnes urbaines. Cette proximité avec la ville est aussi appréhendée en tant qu'atout pour l'affirmation de nouveaux circuits de commercialisation de proximité générant l'émergence de formes collectives territorialisées. Ensuite, les produits de terroir sont vus comme des marqueurs d'un lien « proximité-qualité » plus ou moins instrumentalisé par les acteurs de la chaîne agro-alimentaire. Enfin, un volet investit la gouvernance alimentaire. Au total, ce sont une dizaine de chercheurs et enseignants-chercheurs qui sont actifs dans ce domaine.

**Université Paris Ouest, équipe Mosaïque, UMR Lavue :**

L'équipe Mosaïques de l'université Paris Ouest est intégrée à l'UMR LAVUE 7218 (<http://www.lavue.cnrs.fr/>). Elle associe une trentaine de chercheurs en géographie, aménagement, anthropologie, et sociologie et accueille une soixante de doctorants. Cet ancrage pluri-disciplinaire représente une orientation importante des travaux conduits par le laboratoire, de même que la volonté de dialoguer et de travailler en lien avec des acteurs institutionnels et associatifs et de contribuer ainsi aux grands débats contemporains. Mosaïques étudie les dynamiques socio-spatiales, les transformations des formes de gouvernement, de gestion et de politique, les modes d'appropriation de l'espace. Un axe spécifique existe sur « franges et interfaces urbain-rural » auquel participent les enseignants-chercheurs (Claire Aragau et Monique Poulot) engagés dans le projet « Mobilisation collective pour le développement rural ». Ils ont porté plusieurs programmes sur le périurbain (PUCA) notamment avec toujours un axe « agriculture » : relations avec les habitants, dynamiques agricoles, politiques foncières, programmes agri-urbains.

**UMR Pacte – Grenoble :**

Pacte [Politiques publiques, ACtion politique, TErritoires] est une unité mixte de recherche du CNRS et de l'Université de Grenoble (IEPG-UJF-UPMF) qui rassemble les politistes, les géographes et les urbanistes, ainsi que des sociologues du site grenoblois. Elle accueille aussi des économistes, des juristes et des historiens. Le laboratoire Pacte est organisé scientifiquement en dix grandes thématiques de recherche. Bernard Pecqueur, économiste territoriale et responsable de la thématique « Sciences territoriales : théorie et pratiques », Magali Talandier et Jennifer Buyck, architecte seront impliqués dans les travaux du Rn PAT.

***Il faut également ajouter que le Chaire Unesco Supagro Montpellier Alimentation du Monde, le Conseil territorial du Gard co-animateur du groupe de travail Leader/Feader de l'Assemblée des Départements de France ont déjà donné leur accord pour être des partenaires du deuxième cercle et pour s'impliquer dans les réflexions du réseau. C'est également le cas du réseau des Coopératives.***

***Engagements juridiques éventuels préexistants entre les partenaires et collaborations*** antérieures entre tout ou partie des membres partenaires du dispositif de MCDR.

L'APCA est membre associé de Terres en Villes. Elle est signataire national de la Charte de Terres en Villes. Le partenariat est permanent et plusieurs opérations ont été conduites en commun : projet Gouvalim (RRF), projet Circuits courts (RRF), projet AgriSCoT (RRF), projet SCoT Rural (RRF), CasDar GAMAI...

L'ADCF est le second signataire national de la Charte de Terres en Villes et elle a participé à quelques opérations communes comme la rédaction du livre blanc de l'IUFN, certains projets du réseau rural conduits par l'association.

La FNAU est partenaire technique de Terres en Villes depuis l'origine. Elle a participé à plusieurs opérations communes comme AgriSCoT, SCoT Rural et recherche-Action Formes agraires et formes urbaines. Et Terres en Villes est un partenaire régulier de nombreuses agences d'urbanisme des agglomérations du réseau,

Le partenariat recherche de Terres en Villes est un grand acquis du réseau. Les quatre universités impliquées dans l'élaboration de ce projet sont déjà partenaires d'opération comme la recherche-action FAFU ou ont conduit des projets qui ont intégré Terres en Villes comme partenaire (PSDR 3 Dytfort).

## **2-DESRIPTIF DU PROGRAMME D' ACTIONS PLURIANNUEL 2015-2018 DU DISPOSITIF DE MCDR**

### **- Champ(s) thématique(s) concernés (un ou plusieurs):**

Le projet concerne prioritairement la thématique de la **gouvernance alimentaire rural** mais aussi en deuxième rang, les trois thématiques du lien urbain-rural, de l'économie sociale et solidaire et de l'économie circulaire et, en troisième rang, la thématique de l'agro-écologie. L'alimentation est en effet une question transversale à ces thématiques.

### **- Sujet du projet (au sein d'un ou plusieurs des 5 champ(s) thématique(s) de l'AAP);**

Le sujet est le projet alimentaire territorial, projet transversal à l'ensemble des thématiques. Il concerne évidemment la gouvernance alimentaire rural puisque le PAT devrait être le vecteur privilégié de cette gouvernance. Le lien urbain-rural est une dimension stratégique puisque les régions urbaines et métropoles ne peuvent assurer seules l'approvisionnement de leur bassin de population. Pour d'autres raisons, les territoires ruraux ont un problème identique et ne peuvent se passer de l'agro-alimentaire et de la distribution des secteurs (péri)urbains. L'économie sociale et solidaire est très présente dans les initiatives en faveur de l'alimentation : épiceries sociales et solidaires, jardins partagés, nouvelles formes de circuits courts, approvisionnement de la restauration collective, éducation alimentaire...Quant à l'économie circulaire, elle est une des raisons qui pousse à la reconnexion de la production et la consommation. Enfin, la recherche d'un système alimentaire territorial plus durable ne saurait ignorer l'impact des pratiques agricoles, notamment en proximité géographique

### **- Assiette géographique du projet:**

Le projet Rn PAT est centré sur le territoire mais il articule cette entrée aux dimensions régionale, nationale et européenne sans ignorer pour autant le département<sup>2</sup>.

C'est cette combinaison de têtes de réseaux et partenaires nationaux, d'acteurs régionaux des grands territoires infranationaux qui accueilleront les séminaires de l'axe 3, et, le réseau des acteurs des territoires ruraux, périurbains et urbains témoins qui garantit cette articulation.

### **- Motivations de choix de la cible thématique :**

○ contexte, problématiques et enjeux généraux, besoins et perspectives à l'origine du projet; Le « retour » de la question alimentaire en ville à la faveur des crises alimentaires de la fin des années 90 (cf. ESB, ...) a mis en évidence, malgré tous ses acquis, les limites du système

---

<sup>2</sup> Les contacts pris avec le Groupe Leader Feader de l'Assemblée des Départements de France via le Conseil territorial du Gard, partenaire historique de Terres en Villes assure Rn PAT d'une participation départementale au cercle de rang 2

alimentaire actuel et son manque de durabilité (cf. la recherche Dualine). Et il a revalorisé la question territoriale.

Il est vrai que les expériences agricoles périurbaines passées, notamment les agriculteurs et les collectivités, avaient entrouvert la porte en participant à revaloriser les circuits courts et la proximité, à la suite de certains territoires montagnards. C'est en 1978 en proximité lyonnaise qu'a été créé le premier point de vente collectif français et c'est aussi à Lyon qu'a été initié en 1979 le premier programme agricole de région urbaine. Dans la décennie suivante les stéphanois, grenoblois puis aubagnais parlaient déjà de marque territoriale, de sensibilisation du consommateur et de logistique d'approvisionnement urbain.

Aussi lorsqu'au des années 2000, les questions agricole et alimentaire devinrent des thèmes essentiels du débat sociétal (sans éviter souvent la caricature) et suscitèrent de nombreuses initiatives micro-locales, il n'est pas étonnant que les acteurs des agglomérations et leur réseau Terres en Villes se soient retrouvés au première rang. Peu de thème présente en effet tant d'enjeux.

La création par la LAAF du Projet Alimentaire Territorial clôture cette évolution. Mais elle ouvre surtout une nouvelle étape qui reconnaît le territoire comme une des dimensions d'une stratégie alimentaire intégrée. Ce ne peut pas être seulement l'apanage des villes à une époque où les déserts alimentaire ont gagné périurbain et le rural de faible densité, et, où les marchés urbains deviennent des enjeux économiques pour tous.

Il y a donc urgence à donner corps à ce PAT en prônant une approche intégrée, en co-construisant avec les acteurs à court terme, les références et outils méthodologiques indispensables, et, en émettant les préconisations aptes à mieux intégrer le projet alimentaire dans les politiques publiques, notamment dans les grandes politiques sectorielles. Les travaux d'Expo Milano 2015 et de Cop 21 renforcent la détermination des porteurs du réseau.

- o contribution potentielle du projet à d'autres démarches relevant de la même thématique;

Le projet de réseau Rn PAT est complémentaire et articulé avec deux autres projets de réseau déposé dans le cadre de l'appel à proposition RRF :

- Le réseau Agriculture urbaine porté par ASTREDHOR et Plante et Cité qui est dédié aux systèmes techniques agri-urbains et auquel participent Terres en Villes comme l'APCA,
- Le réseau CAPDOR – PSDR porté par l'INRA dédié à l'apport de la recherche aux acteurs du développement agricole et rural, auquel participe Terres en Villes qui sera l'acteur référent de la thématique gouvernance alimentaire comme il est pour le projet PSDR 4 interrégional FRUGAL.

La complémentarité entre les projets est assurée car leurs actions ne se chevauchent pas mais se complètent :

- Ainsi, Terres en Villes participera dans le projet Agriculture Urbaine à l'axe sur la gouvernance des initiatives agriurbaines spatialisées et sur leurs relations aux politiques d'agglomération alors qu'elle traitera dans le Rn PAT la planification alimentaire
- Côté apports de la recherche, il n'y pas de risque de chevauchement mais une belle complémentarité à traduire dans el concret.

Si les projets sont retenus par le réseau rural français, l'articulation entre les réseaux sera organisé grâce à :

- La tenue d'un atelier commun annuel aux trois réseaux auquel sera également invité le RMT Circuits courts
- La circulation régulière de l'information entre réseaux



- L'ouverture des principaux temps forts des projets (séminaires par exemple) aux porteurs de projets des autres réseaux

Enfin les relations interpersonnelles déjà bien engagées faciliteront cette coopération.

Par ailleurs, Terres en Villes mutualise ces projets portant sur la question alimentaire (Carasso, Onvar, PSDR Frugal, projets réseaux ruraux) dans un strict respect des règles financières ; Ainsi aucune journée éventuellement en partie financés par le FEADER du projet FRUGAL côté Rhône-Alpes n'émargent pas au présent projet. Cette articulation sera un enrichissement fort pour le réseau et donnera un confort suffisant pour approfondir les principaux aspects du projet alimentaire territorial.

### **- Objectifs poursuivis au travers du projet de MCDR:**

o *objectifs propres à la structure candidate;*

Terres en Villes souhaite approfondir son rôle de lieu ressources du projet alimentaire de région urbaine, faciliter le rôle de laboratoire des projets agricoles et alimentaires d'agglomération et celui du réseau, contribuer à mieux ancrer ces problématiques dans les politiques métropolitaines, continuer de défricher des thèmes émergents comme la planification alimentaire et élargir ses compétences en matière d'inter-territorialité

o *objectif(s) du RRN concernés (rappelés en annexe du présent document);*

Par la transversalité de sa thématique et l'articulation des échelles, le projet concerne les quatre objectifs stratégiques assignés au Réseau Rural National :

1. accroître la participation des parties prenantes à la mise en œuvre de la politique de développement rural,
2. améliorer la qualité de mise en œuvre des programmes de développement rural régionaux (PDR),
3. informer le grand public et les bénéficiaires potentiels sur la politique de développement rural et sur les possibilités de financement,
4. favoriser l'innovation dans le secteur de l'agriculture, de la production alimentaire et de la foresterie ainsi que dans les zones rurales.

o *contributions prévisionnelles aux objectifs stratégiques de l'AAP, en particulier à l'amélioration de la mise en œuvre des PDR régionaux;*

Le projet de réseau répond à l'ensemble des objectifs comme le lecteur pourra lui-même s'en rendre compte à la lecture des actions.

o *contributions prévisionnelles aux objectifs opérationnels de l'AAP, en particulier en matière de mise en œuvre d'un dispositif de MCDR;*

Le dispositif original du réseau, la diversité du partenariat et son pilotage contribuera à l'ensemble des objectifs opérationnels de l'AAP puisqu'il s'agit :

-« *de faciliter la mise en œuvre et la réussite de démarches et solutions innovantes par la mise en réseau, le partage d'expérience et la recherche en commun des méthodologies les plus adaptées;*

- *d'organiser pour cela de façon collective des structures et acteurs du développement rural autour de questions transversales et d'intérêt commun partagées par différents territoires;*

- *de mettre en synergie les compétences détenues par plusieurs organismes et dispersées sur le territoire national;*

- *d'inciter des structures et acteurs du développement rural, par mutualisation de leur expertise, à y répondre collectivement en élaborant des outils dans la perspective d'une large appropriation;*

- de partager des outils, méthodes et dispositifs d'acquisition de données, de connaissances ou de savoir-faire. »

L'axe 1 est entièrement consacré à la constitution collective du réseau. Les modalités retenues privilégient « l'organisation et la mise en réseau des ressources humaines et matérielles des partenaires », la décision collégiale (choix des territoires témoins et la mise en place d'outils facilitateurs).

Le Comité de pilotage constitué des partenaires, du MAAF, du CGET, de l'ARF et ouvert aux réseaux ruraux régionaux désireux de s'investir aura pour but de veiller au respect de ces objectifs.

**- calendrier prévisionnel pluriannuel indicatif:**

- o des actions;

**1. Calendrier**

Années	2015		2016				2017				2018	
	T. 3	T. 4	T.1	T. 2	T. 3	T. 4	T. 1	T. 2	T. 3	T. 4	T. 1	T. 2
Axe 1												
Axe 2												
Axe 3												
Axe 4												

**Axe 1 – Mettre en réseau les partenaires et autres acteurs en faveur de la co-construction du projet alimentaire territorial**

Cette action est stratégique pour la réussite du projet. D'où le soin pris pour en définir le contenu et les principaux temps.

Pour favoriser la mise en œuvre en France de projets alimentaires territoriaux globaux et intégrés, les promoteurs de la MCDR ont fait le choix :

- de mettre en réseau des acteurs représentant les différents territoires (ruraux, périurbains et urbains), les différents champs de la gouvernance alimentaire et les différents statuts (élus, responsables professionnels et associatifs, techniciens, experts, chercheurs). Mais on ne s'en tiendra pas au seul croisement des expertises et points de vue des membres du réseau.
- d'associer fortement les réseaux ruraux régionaux à la constitution du Rn PAT. Déjà, le réseau sera ouvert systématiquement aux réseaux ruraux régionaux qui retiendront la question alimentaire comme un des objectifs de leurs travaux.
- de mettre en place en partenariat avec la recherche, un réseau de territoires témoins qui sera tout au long du projet le garant de l'expression directe des questionnements et besoins des acteurs des territoires cherchant à mettre en œuvre un projet alimentaire. Le suivi de ces territoires confirmera ou infirmera les analyses et propositions du projet. Et il suscitera de nouvelles initiatives.

**Livrables :**

- Les cartes d'identité des territoires témoin et une synthèse comparative
- Le recueil des membres
- Un glossaire
- Une bibliographie
- Le réseau des territoires témoins
- La carte d'identité des territoires témoin
- Une newsletter du réseau (une par an)
- Les pages du site
- Un bilan final du projet et deux notes annuelles d'évaluation

**Calendrier :**

1<sup>er</sup> sept 2015 au 1<sup>er</sup> juin 2018

**Chef de file**

Terres en villes

**Co-pilote et co-animateur**

APCA

**Autres partenaires**

Coop de France  
FNAU  
ADCF  
Universités de Grenoble, Lyon, Nantes et Paris Ouest

**Partenaires du deuxième cercle**

Acteurs des différents champs :  
Chambre commerce, ateliers Ville Santé, fondation N Hulot...

Cette triple entrée permettra de structurer un MCDR particulièrement riche et de produire les outils d'interconnaissance nécessaires à sa mise en place et à une animation pertinente.

**A1.1 – Constituer un réseau regroupant les acteurs du système alimentaire territorial représentatifs des différents champs et de la diversité des territoires (2015 – TEV et copilotes)****- Croiser les apports des réseaux partenaires et mettre en synergie le MRCD avec d'autres projets des partenaires**

Un atelier initial entre les principaux partenaires sera organisé au tout début de la mise en œuvre du projet : il établira le bilan des apports en croisant et organisant les acquis des partenaires au regard des actions du projet. Ce sera également l'occasion de préciser les modalités d'échanges entre le MCDR et les autres projets des partenaires.

Cette phase est particulièrement importante pour que le Rn POAT tire parti convenablement des projets conduits par Terres en Villes en matière de gouvernance alimentaire : certains travaux des projets Carasso, Frugal et ONVAR sont en effet mutualisés dans le MDCR et participent à la réalisation de ses actions.

**- Associer les réseaux ruraux régionaux au Rn PAT (TEV et copilotes)**

Les copilotes du projet ont acquis lors de la précédente programmation européenne, une bonne habitude de travail avec les réseaux ruraux régionaux et les Régions. Et ils ont pour certains d'entre eux déjà travaillé sur le thème alimentaire avec certains réseaux (PACA pour Terres en Villes, Nord-Pas-de-Calais pour l'APCA et Terres en Villes, ...).

Pour Rn PAT, ils souhaitent proposer systématiquement à tout réseau rural régional d'intégrer le MCDR et ses différentes instances. Pour cela, ils se rapprocheront des animateurs des réseaux.

**- Faire participer les acteurs des territoires de projet en constituant le réseau des territoires témoin (TEV et recherche)**

La sélection des territoires témoin sera un des premiers actes collectifs du Rn PAT. Et on produira leur carte d'identité.

- *Préciser le réseau des territoires témoin* : une région urbaine et un territoire rural à faible densité par grand territoire métropolitain

De manière empirique, Terres en Villes distingue les cultures du développement agricole, rural et urbain en 6 grands territoires nationaux qui donnent une bonne représentation des différences : grand Nord, grand Ile de France, grand Ouest, grand Sud-Ouest, grand Sud-Est et grand Est.

Le réseau des territoires témoins comprendra une région urbain(e) et un territoire rural à faible densité pour chacune de ces 6 grands territoires qui regroupent les nouvelles grandes régions.

En partenariat avec la recherche, les copilotes sélectionneront des territoires, parce qu'ils engagent une action locale en faveur de l'alimentation, qu'un des partenaires est en relation avancée avec ce

#### **Livrables :**

- Les cartes d'identité des territoires témoin et une synthèse comparative
- Le recueil des membres
- Un glossaire
- Une bibliographie
- Le réseau des territoires témoins
- La carte d'identité des territoires témoin
- Une newsletter du réseau (une par an)
- Les pages du site
- Un bilan final du projet et deux notes annuelles d'évaluation

#### **Calendrier :**

1<sup>er</sup> sept 2015 au 1<sup>er</sup> juin 2018

#### **Chef de file**

Terres en villes

#### **Co-pilote et co-animateur**

APCA

#### **Autres partenaires**

Coop de France

FNAU

ADCF

Universités de

Grenoble, Lyon,

Nantes et Paris I

#### **Partenaires du deuxième cercle**

Acteurs des différents champs :  
Chambre commerce, ateliers Ville Santé, fondation N Hulot, réseau des conseils de développement

territoire et qu'ils sont situés dans des Régions avec lesquelles un ou plusieurs partenaires ont travaillé par le passé, notamment avec leurs réseaux ruraux régionaux.

Les régions urbaines seront choisies sous réserve de l'acceptation des intéressés parmi les territoires retenus par les projets Carasso et Frugal conduits par Terres en Villes, au moins pour 5 d'entre elles. Les territoires ruraux de faible densité devront être des territoires de projet qui s'impliquent dans la question alimentaires et mobilisent des procédures régionales et/ou européennes type Leader, Interreg, contrats régionaux de territoire...

Outre les relations entre le Rn PAT et les régions, le choix de ces critères facilitera les travaux du MCDR sur l'articulation des politiques et des échelles

Il s'agit donc d'ancrer l'analyse et les propositions construites tout au long du projet dans la réalité en s'appuyant sur des cas concrets. L'objectif est de combler une carence en prenant notamment en compte les spécificités de la question alimentaire dans le rural de faible densité qui est peu connu

Ce réseau des territoires témoin sera suivi par les partenaires issus de la recherche (université de géographie de Nantes, laboratoire d'études rurales de Lyon, université de géographie de Paris I et UMR Pacte de Grenoble) durant tout le projet au regard des problématiques des actions du projet.

Les acteurs de ces territoires et les animateurs des réseaux ruraux régionaux correspondants seront associés sur la base du volontariat aux différents ateliers et séminaires. Une partie de celle-ci seront organisés dans ces territoires.

Et en 2016, 2017 et 2018, le projet mobilisera 4 stagiaires ou ateliers d'étudiants par an pour l'état zéro, le suivi des projets locaux, et l'état final au bout de trois ans (cf. ci-dessous). Des doctorants pourront également compléter ce dispositif.

#### ▪ **Produire leurs cartes d'identité et une synthèse comparative**

Dès 2015, seront produites les cartes d'identité des territoires comprenant les données géographique et socio-économiques de cadrage, les orientations du projet de territoire et les premiers éléments sur les actions alimentaires envisagées.

### **A1.2 - Structurer le réseau (2015 – 2018, TEV et copilotes)**

Cette structuration vise à remplir trois objectifs. En premier lieu, il s'agit de conduire convenablement le projet mettant en place les instances nécessaires. Il s'agit ensuite de favoriser les échanges entre partenaires et avec le public concerné par une communication adaptée. Il s'agit enfin de structurer le MRCF en lieu ressources en mettant à disposition du public les travaux de ses membres et du projet.

#### ▪ **Mettre en place et faire vivre ses instances et outils d'échanges pour valoriser les résultats chemin faisant**

- Animer le comité de pilotage à raison d'une réunion annuelle
- Animer le comité scientifique à raison de deux réunions annuelles en mutualisant avec les projets Carasso et Frugal
- Mettre en place un espace collaboratif et le site du MCDR

#### **Livrables :**

- Les cartes d'identité des territoires témoin et une synthèse comparative
- Le recueil des membres
- Un glossaire
- Une bibliographie
- Le réseau des territoires témoins
- La carte d'identité des territoires témoin
- Une newsletter du réseau (une par an)
- Les pages du site
- Un bilan final du projet et deux notes annuelles d'évaluation

#### **Calendrier :**

1<sup>er</sup> sept 2015 au 1<sup>er</sup> juin 2018

#### **Chef de file**

Terres en villes

#### **Co-pilote et co-animateur**

APCA

#### **Autres partenaires**

Coop de France

FNAU

ADCF

Universités de

Grenoble, Lyon,

Nantes et Paris I

#### **Partenaires du deuxième cercle**

Acteurs des différents champs :  
Chambre commerce,  
ateliers Ville Santé,  
fondation N Hulot,  
réseau des conseils de développement  
Conseils de

#### ▪ **Communiquer sur le MRCD**

- Produire quatre newsletters, une par an
- Site internet des membres, pages MCDR

#### ▪ **Gérer administrativement le projet**

Ce sera le rôle du chef de file Terres en Villes.

#### - **Produire les outils d'interconnaissance indispensables (2015 et 2016)**

La production de ces trois livrables clôturera en quelque sorte la phase d'installation du réseau. Elle facilitera la co-construction d'une vision partagée et l'animation de Rn PAT.

Elle bénéficiera de la mutualisation avec deux autres projets impliquant Terres en Villes (Carasso et PSDR Frugal) tout en investissant un champ beaucoup plus large qui intègre en particulier les spécificités des zones rurales. Les livrables sont :

- Le recueil des membres du réseau présentant succinctement
- Glossaire des définitions clés commentés qui expliciteront la définition reprise par les membres et utilisés dans ses productions
- Bibliographie commentée des ouvrages de référence du réseau

#### **A1.3 – Evaluer le projet (2015 – 2018, – TEV et copilotes)**

L'évaluation chemin faisant a pour enjeu d'aider à la conduite du MCDR alors que l'évaluation finale porte principalement sur la réalisation des objectifs initiaux et renseigne sur le dispositif général.

#### ▪ **Mettre en place la méthode**

Il s'agira de combiner les attentes de l'appel à projet, notamment au regard des objectifs de diffusion auprès des Conseils régionaux et aux réseaux ruraux régionaux, avec les besoins propres du projet et de ses porteurs.

On combinera donc la réponse à des questions évaluatives spécifiques définies en première année par les partenaires avec les indicateurs prévus par le PSRRN et des indicateurs propres en matière d'animation, de fonctionnement et de productions du dispositif de MCDR.

Le comité de pilotage définira les questions évaluatives et la dernière catégorie d'indicateurs étant entendu qu'il retiendra bien les indicateurs traditionnels : nombre de réunions divers au regard du dossier initial, nombre de livrables produits au regard des objectifs indiqués, nombre et type de publics associés aux travaux, nombre et types de territoires associés...

#### ▪ **Assurer le suivi annuel de l'évaluation**

Une note annuelle sera produite toutes les années à l'exception de l'année du bilan final. Elle sera rédigée par le chef de file après échanges avec chaque partenaire.

#### ▪ **Produire le bilan final du projet**

A partir d'enquêtes auprès des acteurs et des partenaires coordonnées par le chef de file, le bilan sera réalisé en cohérence avec la méthode définie en 2015. Il sera ensuite soumis à la critique des partenaires et financeurs avant d'être stabilisé.

## Axe 2 – Proposer une démarche de co-construction du projet alimentaire territorial

Fort de leurs expériences passées en matière de production méthodologique à direction des acteurs des territoires, les copilotes du MCRD ont choisi de coproduire avec ces acteurs, une démarche de co-construction du projet alimentaire territorial.

Terres en Villes et plusieurs de ses partenaires ont d'ailleurs pu vérifier la pertinence et l'efficacité de cette proposition dans deux projets financés par le réseau rural : AgriSCoT et SCoT Qualiter.

Il ne s'agit pas de proposer une énième version désincarnée d'une démarche classique de projet mais bien au contraire de prendre en compte les spécificités et les besoins de la thématique, le projet alimentaire territorial (PAT), pour proposer des outils concertés et opérationnels.

La conception du PAT retenue par les copilotes du MCRD privilégie une implication forte de la collectivité en charge du territoire de projet, une prise en compte de l'ensemble des champs thématiques de la gouvernance alimentaire et de leurs systèmes d'acteurs ainsi qu'une d'articulation entre le PAT et les échelles plus larges, régionale, nationale et européenne (et inversement).

Les expériences préfigurant de facto les PAT ont déjà mis en exergue des questions incontournables pour les acteurs dont le MCRD souhaite s'emparer :

- La sensibilisation préalable de l'ensemble des acteurs,
- La constitution d'une gouvernance, et son rapport avec le gouvernement local (collectivités locales...), entre projet alimentaire et action publique des collectivités en charge du territoire,
- L'implication des grands acteurs économiques de la transformation et de la distribution et la recherche de combinaison optimale entre circuits courts et filières longues, entre agriculture de proximité et approvisionnement extérieurs,
- L'implication de la société civile, les associations et l'expression de la à travers la parole habitante, et les associations
- Le diagnostic initial et plus largement l'expertise mobilisée,
- Le rapport entre alimentation et les autres politiques urbaines et territoriales : planification (food planning), foncier, gestion du milieu naturel....)

La structuration de cette action 2 prend en compte ses objectifs et priorités.

**Livrables :**

- *Etats zéro par territoire témoin*
- *Fiches d'expériences*
- *Fiches thématiques*
- *Analyse comparative*
- *Une version 0 de l'analyse partagée mise au débat et de la feuille de route*
- *Les actes des ateliers et séminaires*
- *Le Digest de la démarche*

**Calendrier :**

*1<sup>er</sup> janv 2016 au 1<sup>er</sup> juin 2018*

**Chef de file**

*Terres en villes*

**co-pilote**

*APCA*

**Partenaires**

*Coop de France  
FNAU  
ADCF  
Universités de  
Grenoble, Lyon,  
Nantes et Paris I*

**Partenaires rang 2 :**

*Acteurs  
représentatifs des  
différents champs et  
niveaux territoriaux*

- **A2.1 – Améliorer la connaissance des initiatives alimentaires territoriales (TEV et recherche) et des besoins des acteurs (2016)**

o **Réaliser les états zéro et ses livrables**

Ils seront réalisés par 4 stagiaires des 4 université durant le premier semestre 2016 à partir d'une méthodologie prenant en compte le travail déjà fait dans le cadre du projet Carasso et précisée entre les copilotes et la recherche.

Cette action pourrait aussi bénéficier de l'apport de doctorants engagés sur cette thématique qui désirent participer à cette démarche collective. Une fiche Etat zéro par territoire et une analyse comparative seront produites ainsi que des fiches d'expériences par champs mettant en valeur les bonnes pratiques de ces territoires.

o **Croiser avec les apports des autres projets pour produire un état de l'art et une analyse initiale partagée**

Pour produire l'état de l'art, on croisera l'analyse comparative des territoires témoins avec :

- les projets existants (Pour Terres en Villes, cela concerne les travaux des projets Carasso, Frugal et ONVAR mutualisés mais aussi s'ils sont retenus, le projet RRF PSDR4 et le projet RRF Agriculture urbaine)
- d'autres travaux la recherche (mémoires et thèses existantes, travaux de recherche en cours)
- d'autres exemples existants sur le terrain (notamment ceux remontés via le réseau chambres, Terres en villes, FN Civam, ...)
- A partir des échanges avec le réseau défini en A1

On prendra en compte également les premiers résultats de l'action 3.

A partir d'un travail de synthèse assurée par Terres en Villes en partenariat avec la recherche, les copilotes stabiliseront une analyse partagée et définiront plus précisément la feuille de route de l'animation de la **co-construction de la démarche (A2.2)**

- **A2.2 – Animer la co-construction de la démarche (Fin 2016 et 2017 - TEV et copilotes)**

Elle se fera en deux temps : un temps expérimental et un temps de consolidation.

o **Mettre au débat l'analyse pour co-construire avec les acteurs une version 0 de la démarche (2<sup>ème</sup> semestre 2016)**

Reprenant la démarche proposée dans le projet Carasso mutualisé pour l'affiner, on soumettra l'analyse partagée et ses préconisations en matière de démarche aux différents acteurs (partenaires et acteurs des territoires témoin) lors d'ateliers, de groupes d'échanges et de pratiques et de séminaire. Puis les partenaires produiront la version 0 de la démarche.

**Livrables :**

- *Etats zéro par territoire témoin*
- *Fiches d'expériences*
- *Fiches thématique*
- *Analyse comparative*
- *Une version 0 de l'analyse partagée mise au débat et de la feuille de route*
- *Les actes des ateliers et séminaires*
- *Le Digest de la démarche*

**Calendrier :**

*1<sup>er</sup> janv 2016 au 1<sup>er</sup> juin 2018*

**Chef de file**

*Terres en villes*

**Co-pilote**

*APCA*

**Partenaires**

*APCA*

*FN Civam*

*Coop de France*

*FNAU*

*ADCF*

*Universités de*

*Grenoble, Lyon,*

*Nantes et Paris*

*Ouest*

**Partenaires rang 2 :**

*Acteurs*

*représentatifs des*

*différents champs et*

*niveaux territoriaux*

Cette co-construction de la version zéro mobilisera les travaux de :

- 1 séminaire multi-acteurs 2016 comprenant des ateliers par acteurs/champs. Ce séminaire sera ouvert à tous les acteurs issus des réseaux ruraux nationaux et régionaux dont les Onvar, aux acteurs des territoires témoins ainsi qu'aux acteurs impliqués dans des projets PSDR 4 sur cette thématique.
- 1 atelier de controverses qui vise à ne pas passer sous silence les contradictions.
- 2 groupes d'échanges et de pratiques dont l'un spécifique au rural et l'autre aux régions urbaines, mais dans un souci de favoriser la circulation des réflexions et des méthodes entre les deux types de territoire. On fera appel à certains acteurs des territoires témoins.
- 1 atelier commun entre copilotes et comité scientifique pour baliser l'écriture de la version zéro.
- 1 atelier d'écriture entre copilotes

**○ Amender la démarche expérimentale (1<sup>er</sup> semestre 2017)**

Cette version zéro sera ensuite soumise à la critique des acteurs et partenaires par :

- Un appel à contribution auprès des partenaires et réseaux ruraux régionaux et des acteurs des territoires témoins
- Un séminaire multi-acteurs 2017 comprenant des ateliers par acteurs/champs. Ce séminaire sera ouvert à tous les acteurs issus des réseaux ruraux nationaux et régionaux, aux acteurs des territoires témoins ainsi qu'aux acteurs impliqués dans des projets PSDR 4 sur cette thématique dont les Onvar
- Un atelier commun entre copilotes et comité scientifique

Il s'agira ensuite de rédiger la démarche grâce à la tenue d'un Atelier d'écriture entre copilotes sur le modèle de ceux mobilisés pour la démarche AgriSCoT.

**- A.23 – Formaliser la démarche pour mettre en place le projet alimentaire territorial et sa gouvernance et pour identifier ses principaux outils**

Il est prévu de produire une synthèse de la démarche sous forme d'un 4/8 pages (cf. Digest Terres en Villes) à la fin du premier semestre 2017 et de préciser les types d'outils méthodologiques complémentaires nécessaires à la mise en place de cette démarche. Certains seront produits dans le cadre de l'action3.



## Axe 3– Approfondir les thèmes stratégiques d'un projet alimentaire territorial

### Livrable :

- Fiches d'expériences
- Des analyses comparatives avec préconisations ciblées par thématique et pour chaque acteur concerné
- Préconisations, pour enrichissement de la démarche et de ses outils méthodologiques

### Calendrier :

1<sup>er</sup> janv 2016 au 1<sup>er</sup> juin 2018

### Chef de file :

APCA

### Copilotes

FN Civam  
Terres en villes  
Coop de France  
FNAU

### Copilotes

Terres en villes  
Coop de France  
FNAU  
LER

### Autres partenaires

ADCF  
Universités de  
Grenoble, Nantes et  
Paris Ouest

### Partenaires rang 2 :

Acteurs  
représentatifs des  
différents champs et  
niveaux territoriaux

Dans le cadre du réseau rural, les partenaires du projet ont déjà travaillé sur la question de la gouvernance alimentaire, en identifiant les champs de la politique alimentaire : l'économie, la nutrition santé, l'accessibilité sociale, l'aménagement du territoire et la culture/gastronomie. L'ensemble des champs est concerné dans cette action par souci de promouvoir des projets intégrés et de favoriser la sensibilisation des acteurs à cette globalité. A partir des nombreuses initiatives existantes et des préfigurations de facto du PAT dans certains territoires, l'action 3 a pour but de capitaliser, synthétiser les réussites, mais aussi les limites rencontrées, pour fournir des recommandations aux différents acteurs concernés. Cette action doit permettre de voir en quoi les différentes initiatives existantes, avec des modèles agricoles et des organisations de filières variées peuvent contribuer à l'élaboration d'un projet alimentaire territorial.

La question de l'articulation des échelles et les trois dimensions du développement durable seront pris en compte. Enfin, cette action ne doit pas exclure, *a priori*, des modèles agricoles ou des types de filières, mais doit au contraire, explorer et valoriser les atouts de chacun tout comme en identifier les limites

### A3.1 – Repérer, analyser et capitaliser les expériences innovantes dans les différents champs du projet alimentaire territorial

#### • Identifier et collecter des expériences

En s'appuyant sur le réseau élaboré dans l'action 1, ainsi qu'aux réseaux Chambres d'agriculture et Terre en Villes, l'objectif est d'identifier des expériences existantes ou en cours. Le RMT Circuits courts de proximité pour une alimentation durable sera également sollicité. Ces expériences pourront être portées par tout type d'acteurs (économique, associatif, élus, agricole ou non...) et devront rentrer en partie ou totalement dans les champs précités. Ce premier point pourrait aboutir à la réalisation d'un recueil d'expériences présentant de façon synthétique l'ensemble des démarches identifiées, en les classant selon les différents champs de la gouvernance alimentaire.

#### • Proposer une grille d'analyse

La grille d'analyse doit permettre d'analyser ces expériences au regard d'un projet alimentaire territorial et de la démarche co-construite dans l'axe 3, c'est-à-dire en intégrant des enjeux multiples, une gouvernance multiple et un territoire dépendant de plusieurs échelles. Elle doit également questionner la démarche identifiée sur sa capacité à intégrer un projet qui se veut partagé par les différents acteurs d'un territoire. Se posera également la question de la complémentarité/concurrence/contre-productivité entre initiatives. Cette analyse devra ainsi se construire en lien avec l'action 2.

Le comité scientifique sera consulté et contribuera à la construction de cette grille d'analyse.

#### • Sélectionner des expériences pouvant être transférables dans le cadre d'un projet alimentaire territorial

Avec l'aide du comité scientifique et du réseau constitué dans l'action 1, une sélection d'initiatives sera analysée à l'aide de la grille d'expériences. L'objectif est de produire pour chacune, une analyse approfondie permettant d'élaborer des recommandations sur les conditions de réussites dans le

cadre d'un projet alimentaire territorial. Cette analyse sera complétée par des échanges entre acteurs concernées via des séminaires.

**Livrable :**

- *Fiches d'expériences*
- *Des analyses comparatives avec préconisations ciblées par thématique et pour chaque acteur concerné*
- *Préconisations, pour enrichissement de la démarche et de ses outils méthodologiques*

**Calendrier :**

*1<sup>er</sup> janv 2016 au 1<sup>er</sup> juin 2018*

**Chef de file :**

*APCA*

**Copilotes**

*FN Civam  
Terres en villes  
Coop de France  
FNAU*

**Copilotes**

*Terres en villes  
Coop de France  
FNAU  
LER*

**Autres partenaires**

*ADCF  
Universités de  
Grenoble, Nantes et  
Paris Ouest*

**Partenaires rang 2 :**

*Acteurs  
représentatifs des  
différents champs et  
niveaux territoriaux*

• **Mettre en débat l'analyse et la compléter**

Afin de confronter l'analyse avec les acteurs des territoires, 6 séminaires seront organisés dans les 6 grands types de territoires nationaux cadrant à l'identification des territoires témoins. Ces séminaires permettront d'échanger sur la construction de projets alimentaires territoriaux (en lien avec les travaux réalisés dans l'action 2) et sur les analyses des expériences étudiées, en recoupant les différents champs de la gouvernance alimentaire. Un témoignage d'expert pourra venir compléter les échanges et tenter de synthétiser l'essentiel. Un point d'attention sera notamment porté sur la question de l'acceptabilité sociale des expériences dans le cadre de projets alimentaires territoriaux, en particulier par les associations et les consommateurs. Les différentes formes d'implication des acteurs de la société civile et des collectivités en faveur de ce type d'expériences seront également mises en avant.

Ces 6 séminaires décentralisés seront organisés en collaboration étroite avec les réseaux ruraux régionaux impliqués sur cette thématique, et chercheront à toucher un large public.

Fort de son expérience dans ce domaine, l'association Sol et Civilisation pourra notamment apporter son appui dans ces séminaires.

**Partenaires complémentaires pressentis :**

Des conseils de développement, des conseils citoyens, des associations de consommateurs.

**A3.2 – Dans le champ de l'économie alimentaire**

• ***Faciliter l'implication des agriculteurs, de leurs collectifs et du conseil de développement agricole dans la gouvernance alimentaire locale (APCA et Terres en Villes)***

Cette action élargit considérablement l'action du projet ONVAR de Terres en Villes puisqu'elles intéressent dorénavant les différents types de territoire, les différents collectifs et qu'elle est portée par les trois partenaires.

Il s'agira là de :

- Identifier les innovations des collectifs d'agriculteurs et du conseil de développement agricole en matière de gouvernance alimentaire locale,
- Identifier les principales compétences à mettre en œuvre en matière de développement agricole et les hybridations nécessaires en matière d'expertise pour des projets alimentaires territoriaux durables en organisant ou élargissant (cf. projet Onvar TEV) les groupe d'échanges et de pratiques et les ateliers multi-acteurs destinés à produire les préconisations méthodologiques nécessaires, y compris en matière de formation

**Partenaires complémentaires pressentis :**

Le réseau des GEDA avec Trame, les associations du réseau InPACT

**Livrable :**

- Fiches d'expériences
- Des analyses comparatives avec préconisations ciblées par thématique et pour chaque acteur concerné
- Préconisations, pour enrichissement de la démarche et de ses outils méthodologiques

**Calendrier :**

1<sup>er</sup> janv 2016 au 1<sup>er</sup> juin 2018

**Chef de file :**

APCA

**Copilotes**

FN Civam  
Terres en villes  
Coop de France  
FNAU  
LER

**Autres partenaires**

ADCF  
Universités de  
Grenoble, Lyon,  
Nantes et Paris  
ouest

**Partenaires :**

Acteurs  
représentatifs des  
différents champs et  
niveaux territoriaux

• **Impliquer les acteurs de la transformation et de la distribution en combinant filières courtes et longues pour répondre aux attentes des territoires**

C'est un des principaux questionnements des acteurs territoriaux mais aussi des acteurs économiques : comment impliquer ces acteurs en combinant rentabilité économique des entreprises et stratégie territoriale au service du bien commun ? Comment retrouver du lien entre filières et territoires ? L'innovation peut naître au cœur du croisement entre filières et territoires.

En s'appuyant notamment sur le réseau défini dans l'action 1, l'objectif est de :

- identifier, d'analyser et de rendre compte des innovations dans le réseau des territoires témoin et au-delà,
- produire des préconisations permettant d'assurer une implication satisfaisante de cette catégorie d'acteurs dans la co-construction du projet alimentaire territorial.

**Partenaires complémentaires pressentis :**

Le réseau des CUMA, les Coopératives (région à définir en fonction des territoires tests), l'artisanat, des distributeurs...

• **Identifier les leviers d'organisation pour développer l'approvisionnement local avec les acteurs économiques existants dans les filières longues**

Les filières courtes, de par leur proximité avec le consommateur, peuvent répondre aux attentes de consommation local via des démarches traditionnelle (marché, vente à la ferme) ou en développement de nouveaux modes de commercialisation (panier, drive, magasins etc...).

Dans les filières longues (ayant plus qu'un intermédiaire), vendre des productions locales, au niveau local, n'est pas toujours possible. Organisés dans une logique d'optimisation des coûts, les acteurs économiques se heurtent bien souvent à des questions de logistique et de traçabilité des produits lorsqu'ils vendent à des acteurs locaux. Cette question concerne en premier lieu les acteurs de la transformation (abattoir, industrie agroalimentaire) mais aussi les artisans qui peuvent s'approvisionner en productions locales.

Néanmoins, il existe aujourd'hui des systèmes d'organisation permettant aux filières longues de répondre aux attentes de la restauration collective ou aux acteurs de la distribution.

Il s'agira là encore de :

- Identifier, d'analyser et de rendre compte des innovations dans le réseau des territoires témoin et au-delà,
- De produire les préconisations permettant d'assurer une implication satisfaisante de cette catégorie d'acteurs dans la co-construction du projet alimentaire territorial.

**Partenaires complémentaires pressentis :**

Le réseau des Coopératives (région à définir en fonction des territoires tests), l'artisanat, des distributeurs, les MIN et marchés de gros,...

### **A3.3 – Dans les deux champs de la nutrition santé et de l’accessibilité sociale**

La construction de projets alimentaires territoriaux doit permettre aux populations en difficulté d’accéder à une alimentation de qualité, répondant à leur besoin, en lien avec les enjeux de développement des territoires.. Par ailleurs, l’optimisation et les économies d’échelles que peuvent réaliser les filières longues sont des atouts qui devraient permettre de proposer une offre alimentaire à moindre coût (notamment dans les filières animales).

#### **Livrable :**

- *Fiches d’expériences*
- *Des analyses comparatives avec préconisations ciblées par thématique et pour chaque acteur concerné*
- *Préconisations, pour enrichissement de la démarche et de ses outils méthodologiques*

#### **Calendrier :**

*1<sup>er</sup> janv 2016 au 1<sup>er</sup> juin 2018*

#### **Chef de file :**

*APCA*

#### **Copilotes**

*FN Civam  
Terres en villes  
Coop de France  
FNAU  
LER*

#### **Autres partenaires**

*ADCF  
Universités de  
Grenoble, Lyon,  
Nantes et Paris  
ouest*

#### **Partenaires :**

*Acteurs  
représentatifs des  
différents champs et  
niveaux territoriaux*

#### • **Mieux organiser la collecte alimentaire pour les populations en difficulté**

Un certain nombre d’initiatives voient le jour dans les territoires pour organiser le don de produits agricoles et alimentaires par les producteurs aux associations d’aide alimentaire. Les questions d’identification des gisements ou d’organisation de la collecte – notamment sur le volet logistique – prennent de l’importance. L’organisation des acteurs évolue aussi pour permettre de mobiliser ces produits et faciliter le don. La création récente de l’association SOLAAL (Solidarité des producteurs Agricoles et des filières alimentaires) procède par exemple de cette volonté.

Il s’agira, avec l’aide des partenaires concernés par ces actions ;

- D’identifier, d’analyser et de rendre compte des expériences pertinentes sur le terrain,
- De produire les préconisations méthodologiques permettant de bien prendre en compte cette thématique dans la co-construction du projet alimentaire territorial.

#### **Partenaires complémentaires pressentis :**

Solaal et ses relais régionaux, associations d’aide alimentaire

#### • **Rendre accessible l’alimentation de qualité dans les territoires**

Conduite par le LER et Terres en Villes avec les partenaires de la sphère sociale (cf. MRIE Rhône-Alpes ...), cette action concerne un objectif majeur de la gouvernance alimentaire locale : comment rendre accessible une alimentation équilibrée et de qualité aux différentes catégories de populations dans les différents territoires et leurs parties ?

Les conditions sont hétérogènes entre le rural de faible densité, les secteurs périurbains et les centres urbains. Les questions des déserts alimentaires, de la mobilité et du revenu sont également stratégiques.

Il s’agira là encore avec l’aide de la recherche et des partenaires des secteurs du social et de la santé, qui n’ont pu être suffisamment approchés dans les délais impartis,

- D’identifier, d’analyser et de rendre compte des expériences pertinentes dans le réseau des territoires témoin et au-delà,
- De produire les préconisations méthodologiques permettant de bien prendre en compte cette thématique dans la co-construction du projet alimentaire territorial.

**Partenaires complémentaires pressentis :** réseaux de collectivités, acteurs sociaux

- **Contribuer à l'information/éducation des consommateurs sur les enjeux nutritionnels en lien avec la production agricole.**

L'implication des consommateurs dans la politique alimentaire territoriale doit permettre une meilleure appropriation de ses enjeux, en favorisant notamment le lien entre les produits consommés, leur provenance et les enjeux de développement territorial qui leurs sont liés.

Il s'agit ici d'analyser la manière dont une politique alimentaire peut chercher à redonner du sens à l'alimentation en valorisant le lien au territoire, et par delà aux agriculteurs qui les produisent et à leurs pratiques.

Ce point visera notamment à explorer les différentes démarches existantes pour sensibiliser les enfants aux questions d'alimentation, tout en restant connecté avec les enjeux de développement territorial.

En lien avec le projet porté par l'ACTA sur l'agroécologie (CATEDRAL), ce point a par ailleurs pour objectif d'identifier les leviers pour mieux valoriser les pratiques agricoles en faveur du développement durable.

Dans ce domaine, il existe de nombreuses démarches, portées par la profession d'agricole, par la recherche ou imposées par la distribution (cahiers des charges, autodiagnostic, charte de bonnes pratiques...). Les collectivités et les citoyens connaissent peu ces démarches, souvent très techniques, qui sont rarement valorisées auprès du consommateur. Les agriculteurs sont bien conscients de leurs efforts mais ils ne communiquent pas suffisamment dessus.

En lien avec les acteurs du projet CATEDRAL, cette action permettra :

- De partager avec les acteurs non agricoles pour faire connaître ces pratiques et voir en quoi elles répondent à une partie de leurs attentes
- D'étudier la méthode la plus pertinente pour valoriser auprès des acteurs de la gouvernance alimentaire ces démarches existantes.

### **A3.4 – Dans les deux champs de l'aménagement du territoire (TEV et FNAU avec APCA), et du culturel et de la gastronomie**

- **Développer la planification alimentaire (FNAU et Terres en Villes)**

Alors que depuis l'après-guerre, la question alimentaire était un des impensés de l'urbanisme, elle semble faire aujourd'hui un retour en force au moins dans les communautés les plus innovantes. En France, la lutte contre l'étalement urbain a également contribué à revaloriser la fonction nourricière de l'agriculture.

Les travaux AgriSCoT de Terres en Villes et de ses partenaires, l'Agence d'Urbanisme de la Région Nantaise qui représentait aussi la FNAU, l'ex Certu notamment, avaient déjà montré que certains SCoT développaient un argumentaire particulier et identifiaient certaines zones agricoles (viticulture, zone inondable d'élevage, zones maraîchères de proximité). Puis le projet SCoT Qualiter a approfondi le sujet en étudiant comment les ressources territoriales et les innovations (ou rétro-innovations) alimentaires pouvaient contribuer au projet stratégique du SCoT.

Ces dernières années, à l'initiative des anglo-saxons, le développement de l'Urban Food Planning a popularisé ces enjeux. Pour cette école, un projet alimentaire ne s'entend plus sans une protection du foncier agricole, des règles d'urbanisme adaptées à l'agriculture urbaine, une planification de la

**Livrable :**

- Fiches d'expériences
- Des analyses comparatives avec préconisations ciblées par thématique et pour chaque acteur concerné
- Préconisations, pour enrichissement de la démarche et de ses outils méthodologiques

**Calendrier :**

1<sup>er</sup> janv 2016 au 1<sup>er</sup> juin 2018

**Chef de file :**

APCA

**Copilotes**

FN Civam  
Terres en villes  
Coop de France  
FNAU  
LER

**Autres partenaires**

ADCF  
Universités de  
Grenoble, Nantes et  
Paris I

**Partenaires rang 2 ::**

Acteurs  
représentatifs des  
différents champs et  
niveaux territoriaux

production et un design urbain fondé sur la durabilité et l'économie circulaire. Mais les tenants de l'Urban Food Planning ignore les territoires ruraux et ont une approche très fonctionnaliste de la problématique alimentaire.

Il est donc primordial faire un point plus complet sur la prise en compte de la question alimentaire dans la planification française et d'élaborer de premières préconisations concrètes à une époque où vont évoluer les schémas régionaux d'aménagement et où de nombreuses agences d'urbanisme investissent les territoires des villes moyennes et le milieu rural et commencent à se préoccuper de question alimentaire.

Cette action sera conduite par Terres en Villes avec le réseau des agences d'urbanisme, la FNAU. Elle consistera à

- identifier, d'analyser et de rendre compte des expériences pertinentes des agences d'urbanisme en matière de planification, d'urbanisme opérationnel, de développement économique et d'observation,
- produire les préconisations méthodologiques permettant de bien prendre en compte cette thématique dans la co-construction du projet alimentaire territorial
- réaliser un dossier thématique de la FNAU en collaboration avec Terres en Villes qui sera largement diffusé dans les milieux de l'aménagement du territoire.

**Livrable :**

- *Fiches d'expériences*
- *Des analyses comparatives avec préconisations ciblées par thématique et pour chaque acteur concerné*
- *Préconisations, pour enrichissement de la démarche et de ses outils méthodologiques*

**Calendrier :**

*1<sup>er</sup> janv 2016 au 1<sup>er</sup> juin 2018*

**Chef de file :**

*APCA*

**Copilotes**

*FN Civam  
Terres en villes  
Coop de France  
FNAU  
LER*

**Autres partenaires**

*ADCF  
Universités de  
Grenoble, Nantes et  
Paris I*

**Partenaires rang 2 ::**

*Acteurs  
représentatifs des  
différents champs et  
niveaux territoriaux*

## Axe 4 – Capitaliser les résultats du projet pour mieux transférer et faire perdurer la démarche

### A41 - Réaliser les états finaux des territoires témoin (TEV et recherche - 2018)

Ils seront réalisés dans la même configuration partenariale que les états zéros. Outre la mise en évidence de la dynamique locale, ils seront centrés sur l'analyse comparative entre le processus local et les étapes de la démarche proposée par le projet et sur les modalités de prise en compte des thématiques de l'action 3.

#### Livrable :

- *Etas finaux*
- *Analyse comparative*
- *Préconisations politiques*
- *Guide de la mise en œuvre du PAT*
- *Actes du forum*

#### Calendrier :

*1<sup>er</sup> janv 2016 au 1<sup>er</sup> juin 2018*

#### Chef de file :

*Terres en Villes*

#### Partenaires

*APCA  
FN Civam  
Terres en villes  
Coop de France  
FNAU  
ADCF  
Universités de  
Grenoble, Lyon,  
Nantes et Paris I*

#### Partenaires :

##### Partenaires rang 2 ::

*Acteurs  
représentatifs des  
différents champs et  
niveaux territoriaux  
Grands réseaux  
nationaux*

### A42 – Contribuer à l'évolution des politiques publiques en France et en Europe et à la mise en œuvre de la gouvernance alimentaire territoriale (TEV et copilotes – 2015 à 2018)

Par nature, cette action sera conduite chemin faisant comme ex post afin de prendre en compte les urgences de chaque période et d'apporter une aide à la décision auprès des différentes instances publiques.

Le projet alimentaire territorial et son articulation aux politiques publiques de niveau supérieur et leurs dispositifs (cf. Leader, Feader, contractualisations territoriales régionales, SRADT, PRAD, PNZA et PNNS, politique régionale dont Interreg et agenda urbain de l'Union Européenne...) seront privilégiés.

Des contributions dépendront également de la capacité du MCDR à s'ouvrir aux réseaux ruraux régionaux, aux Régions et aux services de l'Etat. Cela dépendra évidemment aussi de leur volonté de s'y impliquer,

- des réalisations et productions attendues;
- de contribution aux objectifs du RRN (amélioration de mise en œuvre des PDR en particulier).

Les livrables consisteront en des contributions thématiques produites in itinere et un rapport final sur cette question à la fin du projet.

### A43 – Guide de la mise en œuvre du projet alimentaire territorial

Le travail réalisé lors de ces 3 ans va permettre de capitaliser sur :

- les états de l'art sur la thématique,
- le travail de la recherche,
- les échanges avec le réseau et les territoires témoins,
- l'identification des expériences existantes,
- l'analyse des expériences dans la perspective d'un projet alimentaire territorial

Pour compléter le travail de l'axe 2 et 3, il est prévu de réaliser un guide de synthèse qui reprendra en détail les différentes étapes de la démarche de co-construction en fournissant des recommandations concrètes aux différents acteurs concernés.

#### **A.44 - Diffuser les principaux résultats : forum final (TEV et copilotes - 2018)**

L'organisation d'un Forum final et la production de ses actes clôtureront ce projet. Ce sera un moment privilégié de diffusion des résultats.

A cette occasion seront proposées les modalités de poursuite de la diffusion des résultats et des outils, notamment dans chaque réseau partenaire.

##### **Livrable :**

- *Etas finaux*
- *Analyse comparative*
- *Préconisations politiques*
- *Guide de la mise en œuvre du PAT*
- *Actes du forum*

##### **Calendrier :**

*1<sup>er</sup> janv 2016 au 1<sup>er</sup> juin 2018*

##### **Chef de file :**

*Terres en Villes*

##### **Partenaires**

*APCA  
FN Civam  
Terres en villes  
Coop de France  
FNAU  
ADCF  
Universités de  
Grenoble, Lyon,  
Nantes et Paris I*

##### **Partenaires :**

##### **Partenaires rang 2 ::**

*Acteurs  
représentatifs des  
différents champs et  
niveaux territoriaux  
Grands réseaux  
nationaux*



**- Répartition prévisionnelle des missions et des moyens consacrés au MCDR par ses membres partenaires:**

- o Voir texte et encadré par axe.

**Budget prévisionnel pluriannuel (première ébauche) sur 3 années pleines**

**Moyens humains**

	Nom, catégorie professionnelle, fonction dans l'organisme, quotité de temps dédié	Moyens mis à disposition	Autres
Terres en villes	Serge Bonnefoy, secrétaire technique Carole Barthes, chargée de mission	0,6 ETP/an	
APCA	Service « Territoires-Alimentation-Forêt » : Guillaume CLOYE, responsable de service Isabelle FROUX, chargée de mission Carole ROBERT, expert	Total : 0,5 EP /an	
ADCF	Participation à titre gracieuse de Christophe Bernard, secrétaire général Transmission de données Organisation d'atelier des intercommunalités pour action A.42 – <i>Politiques publiques</i> Veille du réseau Appui à la communication	Temps non chiffrable	
FNAU	Participation à titre gracieuse : participation au comité de pilotage, animation de l'action A 34 <i>Planification alimentaire</i> et organisation d'un atelier d'agences	Temps FNAU et des chargés de mission de plusieurs agences d'urbanisme	
LER	Claire Delfosse	0,15 ETP par an Dont encadrement stagiaires et action 3.3	3 Stagiaires
UMR ESO	Christine Margetic	0,1 ETP par an Dont encadrement stagiaires	3 Stagiaires
UMR Mosaïque	Monique Poulot	0,1 ETP par an Dont encadrement stagiaires	3 Stagiaires
UMR Pacte	Bernard Pecqueur, Jennifer Buyck et Magali Talandier	0,1 ETP par an Dont encadrement stagiaires	3 Stagiaires

### Budget prévisionnel pluriannuel (calculé sur 3 années pleines)

Types de dépenses	de Terres en Villes	APCA	FNAU	LER	UMR ESO	UMR Lavue Eq. Mosaïque	UMR Pacte		
Dépenses de personnel	182 400	87 120							
Dép. de déplacement, restauration, hébergement(*)	45 000	3500							
Prestations de service (**)	30 000								
Autres dépenses directes (stagiaires)				30 000	20 000	20 000	20 000		
Dépenses indirectes affectées au projet (***)	27 360	13 068	8 000						
(...)									
Totaux HT									
TVA									
Totaux TTC	294 460	103 388	8 000	30 000	20 000	20 000	20 000		

(\*) Nous avons considéré que la structure porteuse rembourserait les frais de repas, d'hébergement et de déplacement pour l'ensemble des participants hors « noyau dur » : 2 comités de pilotage par an, rencontres avec les porteurs de projet dans les différents bassins (6), groupes de travail pour la réalisation des fiches... Les participants du « noyau dur » intègrent ces frais dans le tableau financier.

(\*\*) Frais de publications (fiches, livre blanc...) et de réalisation du site internet

(\*\*\*) 15 % des dépenses directes de personnel

**Budget prévisionnel pluriannuel (première ébauche)**  
**Du 01/09/2015 au 31/12/2015**

**Moyens humains**

Nombre d'ETP et de compétences mobilisées (pour la structure candidate et pour les autres partenaires)

	Nom, catégorie professionnelle, fonction dans l'organisme, quotité de temps dédié	Moyens mis à disposition	Autres
Terres en villes	Serge Bonnefoy, secrétaire technique Carole Barthes, chargée de mission	39 jours 20 jours	
APCA	Service « Territoires-Alimentation-Forêt » : Guillaume CLOYE, responsable de service Isabelle FROUX, chargée de mission	(Base 0.5 ETP annuel) 2 jours 28 jours	

## Répartition des dépenses prévisionnelles entre les membres partenaires du MCDR (actions achevées avant le 31 décembre 2015)

Répartition des dépenses prévisionnelles entre les membres partenaires du MCDR (actions achevées avant le 31 décembre 2015)										
Types de dépenses	Structure candidate porteuse de projet - TEV			APCA						
Dépenses de personnel	29 370			8 530						
Dép. de déplacement, restauration, hébergement(*)	2 500			100						
Prestations de service (**)	5000									
Autres dépenses directes										
Dépenses indirectes affectées au projet (***)	4405			1 280						
(...)										
Totaux HT										
TVA										
Totaux TTC	41 275			9 910						

(\*) Nous avons considéré que la structure porteuse rembourserait les frais de repas, d'hébergement et de déplacement pour l'ensemble pour les participants hors « noyau dur ». Les participants du « noyau dur » intègrent leurs frais dans ce tableau financier (2 comités de pilotage, 2 groupes de travail et une rencontre avec les porteurs de projet prévus sur la période).

(\*\*) Réalisation du site internet permettant la mise en ligne des premiers livrables.  
 (\*\*\*) 15 % des dépenses directes de personnel.

### Plan de financement

	Structure candidate porteuse de projet TEV			APCA	Total
Subventions MCDR	33 020			7 948	40 968,00
Autres financements Cas Dar ... (préciser)					
Auto financement	8 255			1 962	10 217,00
Total	41 275			9 910	51 185